

**N° D'ORDRE : 2020-71**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 26*

*Pouvoirs : 03*

*Excusé : 00*

*Absents : 00*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 29*

*Date de convocation : 9 JUIN 2020*

SEANCE DU 15 JUIN 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain, M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure (arrivée à 18h34) – Mme BECCHINO-BEAUDOUARD Sylvie – M. LABASTIE Eric – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien (arrivée à 18h35) – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme ESPOSITO Annie.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

**31-AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION  
CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES DU VAR AVEC LE SIVAAD**

Monsieur le Maire explique à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que, dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal, il conviendra d'adhérer, comme en 2014, au Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var. En effet, la durée du Groupement de Commandes est alignée sur celle du mandat des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée le contenu de cette convention : La présente convention a pour objet de créer un groupement de commandes permettant à ses membres d'obtenir en matière de fournitures et de services, les meilleures conditions tarifaires et qualitatives au moyen de commandes groupées conformément aux dispositions de l'article L. 2113-6 du Code la Commande Publique.

Les parties conviennent de désigner le Syndicat Intercommunal Varois d'Aides aux Achats Divers (SIVAAD), comme coordonnateur du Groupement de commandes des Collectivités Territoriales du Var.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la Convention constitutive du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var avec le SIVAAD.

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var avec le SIVAAD.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 16 Juin 2020, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire**

**Gilles VINCENT**